

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Représentants des collectivités au sein du Conseil Régional d'Orientation (CRO) placé auprès de la délégation interrégionale du CNFPT

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Claudine FAUDOT

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 14

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard
2. Mme Brigitte GONDOUIN, Maire de Collonges-sous-Salève
3. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets
4. Mme Valérie JOBIN, Conseillère municipale de Villaz
5. M. Christophe BOCHATON, Conseiller municipal de Maxilly-sur-Léman
6. Mme Géraldine COFFY, Maire-adjointe de Bonneville
7. Mme Anne-Gabrielle MATHIEU-JOUFFREY, Maire-Adjointe de Doussard
8. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex
9. Mme Bernadette CRUZ, Maire-adjointe de Villy-le-Bouveret
10. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
11. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy
12. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère municipale d'Allinges
13. Mme Karine FALCONNAT, Conseillère municipale de Sillingy,
14. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 0

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 0

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 3

1. M. Florian THABUIS, Maire-Adjoint de Filière ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL
2. M. Sébastien SCHERMA, Maire de Val-de-Chaise ayant donné pouvoir à Mme Géraldine COFFY
3. Mme Magali BARNABE, Maire-adjointe d'Evian-les-Bains ayant donné pouvoir à Mme Brigitte GONDOUIN

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 13

1. M. Théo LOMBARD, Conseiller municipal de la Roche sur Foron
2. M. Jacques ARCHINARD, Maire d'Héry-sur-Alby
3. M. Bruno LYONNAZ, Maire de Sevrier
4. M Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes
5. Mme Marielle JUILIEN, Présidente de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy
6. Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Conseillère communautaire Thonon agglomération
7. M. Patrice MOREAU, Conseiller municipal d'Annecy
8. M. Stéphane HAMZA, Conseiller municipal d'Annemasse
9. Mme Jocelyne BOCH, Conseillère communautaire déléguée au Grand Annecy
10. Mme Odile MAURIS, SDIS 74
11. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
12. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
13. M. Roland LOMBARD, Maire d'Hauteville-sur-Fier

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie BRETAUDEAU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Ingrid MANCINI, Secrétariat général du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : 14

Représentés : 3

Votants : 17

2026-05-57 – ADMINISTRATION GENERALE – Représentants**Conseil Régional d'Orientation (CRO) placé auprès de la délégation**

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que pour la mise en œuvre de ses missions, le Conseil d'Administration du CNFPT s'appuie, sur l'ensemble du territoire, sur 18 délégations. Chaque délégation est placée sous l'autorité d'un délégué régional ou interdépartemental. Il est assisté d'un Conseil Régional d'Orientation (CRO). Instance Paritaire Consultative, le CRO élabore, selon les directives du CNFPT, le programme des formations qui doivent être assurées par la délégation. Il est consulté pour avis sur le rapport annuel de la délégation. Il peut également faire des propositions en matière de formation et de pédagogie.

Le CRO a pour autres missions :

- d'élire le/la délégué.e ;
- de fixer son règlement intérieur ;
- d'émettre un avis sur la proposition du/de la délégué destinée au Conseil d'Administration et visant la création, au sein de la délégation régionale ou interdépartementale, des services pédagogiques déconcentrés à l'échelon départemental ;
- de formuler un avis sur le projet de budget de la délégation ;
- d'émettre un avis sur l'exécution du budget de la délégation.

Le Conseil Régional d'Orientation comprend en nombre égal, des représentants des collectivités territoriales et des représentants des organisations syndicales ainsi que deux personnalités qualifiées. Les représentants des collectivités territoriales sont des représentants des communes (en nombre égal à celui des départements de la délégation, quatre au minimum), de deux représentants des départements du territoire et d'un représentant de la région.

En fonction du nombre de sièges attribués aux communes, au moins égal à quatre pour la délégation, deux sièges au moins doivent être pourvus par des représentants des communes affiliées à un centre de gestion, issus des Conseils d'Administration des centres de gestion.

Le nombre des sièges attribués aux représentants des communes affiliées aux centres de gestion est proportionnel aux effectifs des fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet de ces communes par rapport aux effectifs correspondants de l'ensemble des communes du ressort de la délégation et arrondi à l'entier supérieur, sans que ce nombre puisse être inférieur à deux.

Dans l'attente des données définitives du CNFPT sur la prochaine répartition des sièges, il paraît souhaitable de proposer un membre titulaire et un membre suppléant.

Monsieur le Président propose de procéder à un vote à main levée.

Monsieur le Président procède à l'appel des candidatures des collectivités de Haute-Savoie affiliées au CDG au sein du CRO placé auprès de la Délégation régionale du CNFPT Rhône-Alpes Grenoble :

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 074-287412019-20260717-2026_05_57-DE

Candidatures :

- M. Florian THABUIS (membre titulaire)
- Mme Claudine FAUDOT (membre suppléant)

Résultat du vote :

- Membre titulaire : M. Florian THABUIS
- Membre suppléant : Mme Claudine FAUDOT

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE pour représenter les collectivités de Haute-Savoie affiliées au CDG au sein du CRO placé auprès de la Délégation régionale du CNFPT Rhône-Alpes Grenoble :

- Membre titulaire :

M. Florian THABUIS

- Membre suppléant :

Mme Claudine FAUDOT

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy,
Le 17 juillet 2026

Le secrétaire de séance,



Claudine FAUDOT

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,



Antoine de MENTHON



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 17.07.2026
- La publication par voie électronique le : 17.07.2026

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : 14

Représentés : 3

Votants : 17